



Intervention de la délégation tunisienne
24^{ème} session du Groupe de Travail de l'EPU
Sierra Leone – 27 Janvier 2016

Merci Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation de la Sierra Leone et se félicite de l'intérêt que ce pays frère accorde à l'EPU et de la contribution active de sa délégation à Genève aux travaux du Conseil des Droits de l'Homme.

La Tunisie a pris bonne note des avancées enregistrées par la Sierra Leone depuis le premier cycle de l'EPU, en dépit de la grave crise engendrée par l'épidémie Ebola. Elle note en particulier la création de la Commission sierra-léonaise des droits de l'homme et de la commission de révision de la Constitution ainsi que la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission vérité et réconciliation.

La Tunisie recommande à la Sierra Leone de ratifier la Convention contre les disparitions forcées et le Protocole facultatif à la Convention contre la torture.

La Tunisie salue par ailleurs l'adoption du Plan d'action national et du Protocole national d'orientation à l'intention des victimes de violences sexistes et du Plan d'action national contre la violence sexiste.

Elle recommande à la Sierra Leone d'intensifier ses efforts de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes et d'interdire les châtiments corporels à l'égard des enfants dans toutes les circonstances.

Je vous remercie de votre attention.